

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 770

13 avril 2010

### SOMMAIRE

1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A. ....	36930	PL S.A. ....	36914
AFIB S.A. ....	36924	PL S.A. ....	36925
Algae-Tech Holdings S.A. ....	36914	ProLogis Belgium XIII S.à r.l. ....	36956
BRW Holdings S.à r.l. ....	36939	ProLogis Belgium XII S.à r.l. ....	36956
Coiffure Raison ....	36933	ProLogis Czech Republic S.à r.l. ....	36956
Coiffure Raison ....	36948	ProLogis France XCIV S.à r.l. ....	36939
Coiffure Raison ....	36926	ProLogis Netherlands I S.à r.l. ....	36938
Coiffure Raison ....	36938	ProLogis Netherlands S.à r.l. ....	36928
Coiffure Raison ....	36925	ProLogis Poland XLVIII S.à r.l. ....	36934
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ...	36928	ProLogis Poland XLVII S.à r.l. ....	36931
Earl Place (Luxembourg) Holding SA ....	36931	ProLogis Poland XLVI S.à r.l. ....	36932
Fidei S.à r.l. ....	36944	ProLogis Poland XVIII S.à r.l. ....	36925
Filpac S.A. ....	36949	ProLogis Poland XVII S.à r.l. ....	36925
Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A. ....	36934	ProLogis Poland XVI S.à r.l. ....	36948
Gerstlauer Consulting S.à r.l. ....	36945	ProLogis Poland XV S.à r.l. ....	36933
Grossbusser Musek ....	36926	ProLogis Poland XX S.à r.l. ....	36924
GWM Renewable Energy I S.A. ....	36948	ProLogis UK LXI S.à r.l. ....	36947
GWM Renewable Energy S.A. ....	36953	ProLogis UK LXI S.à r.l. ....	36957
HA-K S.à r.l. ....	36931	ProLogis UK XIV S.à r.l. ....	36957
Italmeubles S.à r.l. ....	36951	ProLogis UK XLVII S.à r.l. ....	36957
Luxbizz S.A. ....	36945	Rabano Properties S.à r.l. ....	36934
MD Engineering S.à r.l. ....	36954	R.E. Développement S.A. ....	36952
Mediapolis Investments S.A. ....	36950	Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A. ....	36947
Multi Management Services S.à r.l. ....	36944	Star Investments S.à r.l. ....	36960
Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A. ....	36933	Tecnocapital S.A. ....	36959
Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A. ....	36933	Transcom WorldWide S.A. ....	36945
PL S.A. ....	36914	Unsworth & Associates S.à r.l. ....	36956
		VIP Lux S.à r.l. ....	36924
		York Partners S.à r.l. ....	36957

**PL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010035520/11.

(100033761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**PL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 85.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures

Référence de publication: 2010035523/11.

(100033757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Algae-Tech Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 151.673.

**STATUTES**

In the year two thousand, on the twenty-fifth of February,  
Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Donald Danbrook, accountant, born on November 7, 1958 in Wilkie, Canada and residing at 1014 Gatensbury Road, Port Moody, BC, V3H 2P2, Canada,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Algae-Tech Holdings S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary

measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred forty thousand euro (EUR 140,000), represented by ten million (10,000,000) shares in registered form, having a par value of one point four cents (EUR 0,014) each, all subscribed to and fully paid up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to one million five hundred forty thousand euro (EUR 1,540,000), by the issue of one hundred million (100,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of any director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

#### **Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 10. General meetings of shareholders.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be reappointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provision**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

*Subscription and Payment*

Donald Danbrook, represented as stated above, subscribes to ten million (10,000,000) shares in registered form, with a par value of one point four cents (EUR 0.014) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000),

The amount of one hundred forty thousand euro (EUR 140,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately three thousand euros.



*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions: The following person is appointed as sole director of the Company for a period of six (6) years:

1. Donald Danbrook, born on November 7, 1958 in Wilkie, Canada and residing at 1014 Gatensbury Road, Port Moody, BC, V3H 2P2, Canada.
2. PriceWaterhouseCoopers is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.
3. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Donald Danbrook, comptable, né le 7 novembre 1958 à Wilkie, Canada et résidant au 1014 Gatensbury Road, Port Moody, BC, V3H 2P2, Canada,

représenté par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Algae-Tech Holdings S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

### **II. Capital - Actions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cent quarante mille euro (EUR 140.000), représenté par dix millions (10.000.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un virgule quatre cents (EUR 0.014) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un million cinq cent quarante mille euros (EUR 1,540,000), par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.



## 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

## 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un seul administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature d'un administrateur.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

## Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 9. Responsabilité des administrateurs.**

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### **10.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### **10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote**

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

#### **Art. 11. Actionnaire unique.**

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Les boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes sont distribués aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Donald Danbrook, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix millions (10.000.000) d'actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de un virgule quatre cents (EUR 0,014) chacune, et de les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de cent quarante mille euro (EUR 140.000),

Le montant de cent quarante mille euro (EUR 140.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

## Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille euros.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) ans:

1. Donald Danbrook, comptable, né le 7 novembre 1958 à Wilkie, Canada et résidant au 1014 Gatsensbury Road, Port Moody, BC, V3H 2P2, Canada,
2. PriceWaterhouseCoopers est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.
3. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1<sup>er</sup> mars 2010. Relation: LAC/2010/8832. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 MARS 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010035806/551.

(100034324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**VIP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.397.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035577/10.

(100034017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**AFIB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.055.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035579/10.

(100034015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035609/14.

(100033775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.434.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035610/14.

(100033772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.433.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035611/14.

(100033771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**PL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.694.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010035522/11.

(100033758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Raison Sarl*  
Fiduciaire ADC Conseil  
Signature

Référence de publication: 2010035637/12.

(100033987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 16.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Raison Sarl*  
Fiduciaire ADC Conseil  
Signature

Référence de publication: 2010035639/12.

(100033992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Groussbusser Musek, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9154 Grosbous, 5, rue de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg F 8.257.

—  
STATUTS

Entre les soussignés

1. Arendt Serge; 16, rue Théodore Welbes L- 8822 Kuborn, luxembourgeoise (électricien)
2. Arendt Pit; 9A, rue de Bastogne L- 9154 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
3. Arendt Pol; 9A, rue de Bastogne L-9154 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
4. Cornélius Flore; 4A, rue de Dellen L-9155 Grosbous, Luxembourgeoise (élève)
5. Fernandez Sabrina; 42, rue de Mersch L-9155 Grosbous luxembourgeoise (élève)
6. Gereke Julie; 1, rue de Schandel L-9155 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
7. Gereke Ben; 1, rue de Schandel L-9155 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
8. Giorgio Tiziana; 46, rue de Mersch L-9155 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
9. Giorgio Luca; 46, rue de Mersch L- 9155 Grosbous, luxembourgeoise (élève)
10. Goelf-Schmit Carole; 11c, rue d'Arlon L-9155 Grosbous, luxembourgeoise, (néant)
11. Mathieu Jos; 30, rue d'Ettelbruck L-9155 Grosbous, luxembourgeoise (retraité)
12. Mathieu Joel; 33, rue de Bastogne L-9155 Grosbous, luxembourgeoise (employé)
13. Moreira Barella Claudia; 33a, rue de Mersch L-9155 Grosbous, (lux/portugais)
14. Moreira Barella Andreia; 33a, rue de Mersch L- 9155 Grosbous (lux/portugais)
15. Neises Charel; 2, rte d'Useldange L- 9188 Vichten luxembourgeoise (retraité)
16. Pletschette Romain; 18, rue d'Arlon L-9155 Grosbous luxembourgeoise (cultivateur)
17. Pletschette André; 15, rue d'Arlon L-9155 Grosbous luxembourgeoise (informaticien)
18. Richter-Tomassini Paola; 1, rue de Bastogne L-9155 Grosbous italienne (ouvrière communale)
19. Rodrigues Daniela; 14A, rue du Brill 1-9155 Grosbous luxembourgeoise (élève)
20. Steichen Anne; Maison 7 L-9144 Lehrhof, luxembourgeoise (élève)
21. Steichen Jil; Maison 7 L-9144 Lehrhof, luxembourgeoise (élève)

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les association et fondations sans but lucratif, (ci- après loi du 21 avril 1928)

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination <Groussbusser Musek>, association sans but lucratif, Son siège est fixé à Grosbous et sa durée est illimitée.

**Art. 2.** L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.



**Art. 3.** L'association se compose des musiciens, membres du conseil d'administration, portes-drapeau, archivistes et toutes autres personnes participant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

**Art. 4.** Les personnes qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

**Art. 5.** Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder (100€).- francs, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 6.** La qualité de membre se perd:

- a) par démission volontaire;
- b) en cas de non-paiement de la cotisation, trois mois après sommation de paiement dûment notifiée par lettre recommandée
- c) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

**Art. 7.** Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à main-levée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

**Art. 8.** L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

**Art. 10.** Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 11.** L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

**Art. 12.** Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

**Art. 13.** Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

**Art. 14.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres majeurs au moins et de onze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 15.** Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

**Art. 16.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par semestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

**Art. 17.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

**Art. 18.** A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

**Art. 19.** Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de l'orchestre, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Ce règlement interne devra être soumis à l'approbation des membres.

**Art. 20.** Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui n'ont pas besoin de faire partie de l'association et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

**Art. 21.** Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

**Art. 22.** L'exercice social commence le premier janvier et s'arrête le 31 décembre de la même année.

**Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

**Art. 24.** Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928.

4 Nov. 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2010035776/109.

(100034538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**ProLogis Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010035621/14.

(100033743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

In the year two thousand and ten, on the second day of March.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota, USA,

duly represented by Mrs. Andreia-Beatrice GHIOCA, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 1<sup>st</sup> March 2010.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 132041, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 23 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2445, on 29 October 2007 (the "Company").

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of the undersigned, notary in Luxembourg, on 22<sup>nd</sup> January 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law 5 April 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale by the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights hereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well the holding, leasing, improving, managing mortgaging and the management of all operations of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about nine hundred fifty euro (EUR 950,-).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Uebersetzung**

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CVI GVF Lux Holdings, LLC, eine Gesellschaft nach dem Recht von Delaware, mit Sitz in 12700 Whitewater Drive 55343 Minnetonka, Minnesota USA,

hier vertreten durch Frau Andreia-Beatrice GHIOCA, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 1. März 2010.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung „ne variateur“ durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

Die Erschienene handelt in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter (der „alleinige Gesellschafter“) der "CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l." (die „Gesellschaft“) einer société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 11-13, boulevard de la Foire („die Gesellschaft“) eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 132041, gegründet am 23. August 2007 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Joseph ELVINGER, veröffentlicht am 29. Oktober 2007 im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2445.

Die Satzung wurde zum letzten Male abgeändert durch eine Urkunde des instrumentierenden Notars mit Amtssitz in Luxemburg, am 22. Januar 2010, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Der alleinige Gesellschafter, Eigentümer des gesamten Gesellschaftskapitals, fasst die folgenden Beschlüsse:

*Alleiniger Beschluss*

Als Folge des vorangehenden Beschlusses, beschließt der Alleinige Gesellschafter den Artikel 2 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art, an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art in diesen Gesellschaften (Anleihen und Forderungen), der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise von Wertpapieren jeder Art, und Anleihen und Forderungen gegenüber Personen die nicht zur Öffentlichkeit im Sinne des Artikel 28-4 des Gesetzes vom 5. April 1993 für den Finanzsektor gehören, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung des Portfolios.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft hat ebenfalls zum Zweck den Kauf und Verkauf durch jedweden Verkauf, Soumission oder Angebot, bindend oder nicht bindend, inbegriffen jeder vorherigen Übereinkunft oder Vertrag (sowie, ohne Begrenzung, jeden Pfandbrief, Vertragsmemorandum oder einseitige oder bilaterale Verpflichtungen zu kaufen oder zu verkaufen), jedoch unter der Bedingung dass diese Dokumentation der Gesellschaft erlaubt ihre Rechte zu bewahren gegenüber mindestens einer Gesellschaft in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche zur gleiche Gruppe gehören wie die Gesellschaft sowie das Halten, Leasing, die Verbesserung und die Verwaltungshypothek und die Verwaltung aller Operationen von Immobilien im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland, inbegriffen das direkte oder indirekte Halten von Beteiligungen in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, welche als Hauptzweck den Erwerb, die Verwertung, die Verbesserung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Leasen von Immobilienbesitz.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung Ihres Zweckes förderlich sind."

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-).

Da es keine weiteren Tagesordnungspunkte zu besprechen gibt, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht, bestätigt, dass auf Verlangen der erscheinenden Partei, die Urkunde auf Englisch verfasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Diskrepanzen die Englische Version bindend sein soll.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A-B. Ghioca et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010. LAC/2010/9486. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010035814/118.

(100034737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.581.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2010*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour 1010 Gauchetière (Luxembourg) Holding S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010035622/14.

(100034079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035618/14.

(100033764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Earl Place (Luxembourg) Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.046.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2010*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Earl Place (Luxembourg) Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010035619/14.

(100034081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**HA-K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.149.

L'an deux mille dix,

Le vingt-six février,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"Kwong S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2010, en voie de formalisation,

représentée par son administrateur unique Monsieur Georges WIRTZ, maître en droit, né à Luxembourg, le 22 février 1979, demeurant à L-2680 Luxembourg, 48, rue de Vianden.

La comparante agit en sa qualité d'associée unique de "HA-K S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1117 du 5 juin 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 146.149 (ci-après la "Société") et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire SECKLER en date du 13 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2191 du 20 novembre 2009, et représente l'intégralité du capital social de la Société.

L'associée de la Société, représentée comme indiquée ci-avant, a pris les résolutions suivantes

*Première résolution*

L'associée unique décide d'accepter la démission de Madame Jacqueline LAM de sa fonction de gérante de la Société et de lui accorder le quitus pour l'exercice de son mandat de gérante qu'elle a exercé au sein de la Société.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg, à L-1616 Luxembourg, 30 Grand'Rue, avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée décide de modifier l'article 4, §1, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Quatrième résolution*

L'associée décide qu'à partir de la date de la présente assemblée générale extraordinaire la gestion journalière de la Société est confiée à un conseil de gérance composé obligatoirement de deux membres et que la Société n'est valablement engagée envers les tierces personnes que par la signature conjointe de ces deux membres du conseil de gérance.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 9.** Sans préjudice quant à l'art. 12 ci-dessous, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé obligatoirement de deux membres, associés ou non, nommés et révocables à tout moment et sans justification par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers et dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants membres du conseil de gérance ou par la seule signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un pouvoir spécial de signature a été délégué par le conseil de gérance."

*Sixième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lam Fat Kwong LAM THUON MINE dit Maurice LAM, réviseur d'entreprises, né à Rose-Hill (Ile Maurice), le 21 avril 1957, demeurant L-6165 Ernster, 27, rue de Rodembourg, et

- Monsieur Steve KRACK, promoteur immobilier, né à Dudelange, le 8 novembre 1974, demeurant à L-2651 Luxembourg, 9, rue Saint Ulric.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Wirtz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 mars 2010. Relation: LAC/2010/9119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010035817/65.

(100034353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**ProLogis Poland XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035620/14.

(100033759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.163.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2010*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Parkway Mall (Luxembourg) Holding S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010035614/14.

(100034083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.238.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035615/14.

(100033767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Raison Sarl*

Fiduciaire ADC Conseil

Signature

Référence de publication: 2010035631/12.

(100033984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.898.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2010*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme  
 Pour Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A.  
 Signature  
 Un mandataire

Référence de publication: 2010035616/14.

(100034082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035617/14.

(100033765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Rabano Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.931.

AUSZUG

Aus einem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters (i.e. der Sechep Investments Holding S.à r.l.) vom 1. Dezember 2009 geht hervor, dass der Gesellschaftssitz des alleinigen Gesellschafters mit sofortiger Wirkung von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, verlegt wurde.

Des Weiteren wird hiermit angezeigt, dass, nachfolgend zur Sitzverlegung der Gesellschaft von L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, nach L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, (mit Wirkung zum 1. Dezember 2009), die geschäftliche Adresse des alleinigen Geschäftsführers, Herrn Matthias Sprenger, nunmehr wie folgt lautet: L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010035633/20.

(100033616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.469.

In the year two thousand and ten, on the second March.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 94469, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, incorporated pursuant to a notarial deed of notary André-Jean-Joseph Schwachtgen on 3 July 2003, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 812 of 5 August 2003, amended for the last time pursuant to a notarial deed of the notary Martine Schaeffer, on 18 September 2009, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) number 2055 of 20 October 2009 (the Company).

The Meeting is opened at 2:15 p.m. with Ms Mathilde Ostertag, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, as chairman. The chairman appoints Mr Paul Berna, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mr Florent Trouiller, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company (the Shareholders) present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will be signed by the Shareholders present and/or the holders of the powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the persons who represent the Shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes;

II. It appears from the attendance list that all six thousand seven hundred (6,700) ordinary shares with a nominal par value of ten euro (EUR 10), representing the entire subscribed share capital of the Company of sixty-seven thousand euro (EUR 67,000), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR51,310 in order to raise it from its previous amount of EUR67,000, represented by 6,700 ordinary Shares (the Ordinary Shares) all having a nominal value of EUR10 per share each, to an amount of EUR118,310 represented by Ordinary Shares having a nominal value of EUR10 per share each, and to pay a share premium of an amount of EUR2,406,590 by way of (i) a contribution in cash of an amount of EUR2,100,000 and (ii) a contribution in kind of an amount of EUR357,900 via the conversion into share capital of a loan granted by Galaxy S.a r.l. SICAR to the Company for an amount of EUR157,900 and a loan granted by Galaxy SICAR S.a r.l. to the Company for an amount of EUR200,000;

3. Decision to consequently reduce (i) the share capital of the Company by an amount of EUR51,310 via cancellation of 5,131 Ordinary Shares, and (ii) the corresponding share premium by an amount of EUR2,406,590, to partially offset the loss in the amount of EUR4,957,004, as appearing in the financial statements of the Company as per 30 June 2009, and which cannot be absorbed by other own funds, for a total amount of EUR2,457,900;

4. Decision to amend article 5 of the articles of association; and

5. Miscellaneous.

IV. The Meeting, after deliberation, passes the following resolutions by an unanimous vote:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR67,000 (sixty-seven thousand euro), represented by 6,700 (six thousand seven hundred) Ordinary Shares having a par value of EUR10 (ten euro) each, by an amount of EUR51,310 (fifty-one thousand three hundred and ten euro) to an amount of EUR118,310 (one hundred eighteen thousand three hundred and ten euro), represented by 11,831 (eleven thousand eight hundred thirty-one) Ordinary Shares having a par value of EUR10 (ten euro) each, by the issuance of 5,131 (five thousand one hundred and thirty-one) new Ordinary Shares with a par value of EUR 10 (ten euro) each, and to pay a share premium of an amount of EUR2,406,590 (two million four hundred and six thousand five hundred and ninety euro), resulting from the contribution in cash of an amount of EUR2,100,000 (two million one hundred thousand euro) and the conversion into share capital of a loan granted by Galaxy S.a r.l. SICAR to the Company for an amount of EUR 157,900 (one hundred fifty-seven thousand nine hundred euro) and a loan granted by Galaxy S.a r.l. SICAR to the Company for an amount of 200,000 (two hundred thousand euro).

The contribution in kind via conversion of the loans into share capital has been valued by Pricewaterhouse Coopers Luxembourg, auditor of the Company, that confirm that the debts under the loans granted by Galaxy S.a r.l. SICAR to the Company are freely transferable, certain liquid and immediately payable. The valuation certificate, dated as of March 2<sup>nd</sup> 2010, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxyholder, acting of behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed and registered at the same time with the registration authorities.

The contribution in kind via conversion of the loans into share capital by a total amount of EUR357,900 (three hundred fifty-seven thousand nine hundred euro) will be entirely allocated to the share premium of the Company.

Consequently, all the 5,131 (five thousand one hundred thirty-one) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid in cash and in kind by Galaxy S.a r.l. SICAR so that the total

amount of EUR2,457,900 (two million four hundred fifty-seven thousand nine hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Subscription - Payment*

Mrs Corinne Namblard expressly waives her right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 5,131 (five thousand one hundred thirty-one) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Galaxy S.a r.l. SICAR. The total amount of the share premium has been paid up in cash and in kind by Galaxy S.a r.l. SICAR.

*Third resolution*

The Meeting decides to consequently (i) decrease the share capital of the Company from its current amount of EUR118,310 (one hundred eighteen thousand three hundred and ten euro) represented by 11,831 (eleven thousand eight hundred thirty-one) Ordinary Shares having a par value of EUR 10 (ten euro) per share, to an amount of EUR67,000 (sixty-seven thousand euro), represented by 6,700 (six thousand seven hundred) Ordinary Shares having a par value of EUR10 (ten euro) each via the cancellation of 5,131 (five thousand one hundred thirty-one) Ordinary Shares, and (ii) reduce the share premium by an amount of EUR2,406,590 (two million four hundred and six thousand five hundred and ninety euro), to offset part of the Company's cumulated loss in the amount of EUR4,957,004 (four million nine hundred fifty-seven thousand and four euro), as appearing in the financial statements of the Company as per 30 June 2009, leading to a reduction for an aggregate amount of EUR2,457,900 (two million four hundred fifty-seven thousand nine hundred euro), as the Company's cumulated loss cannot be absorbed by other funds.

*Forth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR67,000 (sixty-seven thousand euro), represented by 6,700 (six thousand seven hundred) Ordinary Shares having a par value of EUR10 (ten euro) per share."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately three thousand euro.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at 2.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the appearing persons, acting in the here above stated capacities, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le deux mars,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94469, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 du 5 août 2003, modifié pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire Martine Schaeffer en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2055 du 20 octobre 2009 (la Société).

La séance est ouverte à 14:15 heures sous la présidence de Me Mathilde Ostertag, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Paul Berna, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Me Florent Trouiller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment les Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux ressortent d'une liste de présence, signée par les Actionnaires et/ou les mandataires des Actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que

les procurations, après avoir été signées ne varientur par les mandataires des Actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes;

II. Il résulte de cette liste de présence que les 6.700 (six mille sept cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant de EUR67.000 (soixante-sept mille euros) de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les Actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR51.310 pour le porter de son montant actuel de EUR67.000 représenté par 6.700 actions ordinaires (les Actions Ordinaires) d'une valeur nominale de EUR10 par action, à un montant de EUR118.310, représenté par 11.831 Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR10 par action, et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR2.406.590 par (i) un apport en espèces de EUR2.100.000 et (ii) par un apport en nature de EUR357.900 via la conversion en capital social d'un prêt accordé par Galaxy S.à r.l. SICAR à la Société pour un montant de EUR 157.900 et d'un prêt accordé par Galaxy S.à r.l. SICAR à la Société pour un montant de EUR200.000;

3. Décision de réduire immédiatement par après (i) le capital social de la Société pour un montant de EUR51.310 par voie d'annulation de 5.131 Actions Ordinaires et (ii) le montant de la prime d'émission correspondante pour un montant de EUR2.406.590, pour absorber partiellement et à hauteur de EUR2.457.900 les pertes de la Société d'un montant total de EUR4.957.004, telles que figurant dans les comptes annuels de la Société du 30 juin 2009, ces pertes ne pouvant être apurées par d'autres fonds de la Société;

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société; et

5. Divers

IV. l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 51.310 (cinquante-et-un mille trois cent dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 67.000 (soixante-sept mille euros), représenté par 6.700 (six mille sept cents) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, à un montant de EUR118.310 (cent dix huit mille trois cent dix euros), représenté par 11.831 (onze mille huit cent trente et une) Actions Ordinaires ayant une valeur de EUR 10 chacune, par l'émission de 5.131 (cinq mille cent trente-et-une) nouvelles Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune et de verser une prime d'émission d'un montant de EUR 2.406.590 (deux millions quatre cent six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), résultant d'un apport en espèces d'un montant de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros) et la conversion en capital social d'un prêt accordé par Galaxy S.à r.l. SICAR à la Société pour un montant de 157.900 (cent cinquante sept mille neuf cents euros) et d'un prêt accordé par Galaxy S.à r.l. SICAR à la Société pour un montant de 200.000 (deux cent mille euros).

L'apport en nature via la conversion des prêts en capital social a été évalué par Pricewaterhouse Coopers Luxembourg, auditeur de la Société, qui confirme le caractère certain et liquide ainsi que librement et immédiatement transférable de la créance accordée par Galaxy S.à r.l. SICAR à la Société. Le certificat d'évaluation, daté du 2 mars 2010, après avoir été signé ne varietur par le notaire et le mandataire des comparantes restera annexé au présent acte pour être enregistré et déposé avec celui-ci.

L'apport en nature via la conversion des prêts en capital social pour un montant total de EUR357.900 (trois cent cinquante-sept mille neuf cent euros) sera alloué en totalité à la prime d'émission de la Société.

En conséquence, toutes les 5.131 (cinq mille cent trente-et-une) nouvelles Actions Ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été intégralement versée en numéraire et en nature par Galaxy S.à r.l. SICAR, de sorte que la somme de EUR2.457.900 (deux millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Souscription - Libération*

Mme Corinne Namblard renonce expressément à son droit de souscription aux actions nouvellement émises.

Toutes les 5.131 (cinq mille cent trente-et-une) nouvelles Actions Ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Galaxy S.à r.l. SICAR. Le montant total de la prime d'émission a été intégralement versé en numéraire et en nature par Galaxy S.à r.l. SICAR.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de réduire immédiatement après le capital de la Société de son montant actuel de EUR118.310 (cent dix huit mille trois cent dix euros), représenté par 11.831 (onze mille huit cent trente et une) Actions Ordinaires ayant une valeur de EUR 10 chacune, par voie d'annulation de 5.131 (cinq mille cent trente-et-une) nouvelles Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, pour le porter à montant de EUR67.000 (soixante-sept mille euros), représenté par 6.700 (six mille sept cents) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, et de réduire la prime d'émission correspondante d'un montant de EUR 2.406.590 (deux millions quatre cent six mille cinq cent quatre-vingt-dix euros), afin d'absorber partiellement et à hauteur de EUR2.457.900 (deux millions quatre cent cinquante-sept mille neuf cents euros) les pertes cumulées de la Société, celles-ci s'élevant à un montant total de EUR4.957.004 (quatre million neuf cent cinquante-sept mille et quatre euros), tel que figurant dans les comptes annuels de la Société au 30 juin 2009. L'Assemblée précise que ces pertes ne peuvent être apurées par d'autres fonds de la Société.

*Quatrième résolution*

A la suite des précédentes résolutions, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 67.000 (soixante-sept mille euros), représenté par 6.700 (six mille sept cents) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) par action."

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés à approximativement trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève l'Assemblée à 14h45.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux parties comparantes, agissant ès-qualités, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Ostertag, P. Berna, F. Trouiller, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 mars 2010 LAC/2010/9338. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - déposée au Mémorial C pour publication,

Luxembourg, le 5 mars 2010.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010035862/218.

(100034568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Raison Sarl*

Fiduciaire ADC Conseil

Signature

Référence de publication: 2010035643/12.

(100033989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**ProLogis Netherlands I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 09 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010035911/14.

(100034406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis France XCIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010035912/14.

(100034405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**BRW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 151.719.

—  
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Tadeusz CHMIEL, company's director, born in CHMIELEK (Poland), on November 21<sup>st</sup>, 1956, residing at 44, 23-412 CHMIELEK (Poland),

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated February 8<sup>th</sup>, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "BRW HOLDINGS S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euros (125.- EUR) each, all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by all the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of incorporation of the company having thus been drawn up, thereupon, Mr. Tadeusz CHMIEL, prenamed and represented as stated hereabove, has declared to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid-up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first business year will begin on the date of formation of the company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2010.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred euros (1,100.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period:

- Mr Wieslaw Piotr OLES, company's director, born on October 29<sup>th</sup>, 1965 in Rybnik (Poland), residing at Retoryka 18, 31-108 Krakow (Poland).

- Mr Mariusz Blicharz, company's director, born on May 27<sup>th</sup>, 1974 in Bilgoraj (Poland), residing at Nadstawna 9m. 5, 23-400 Bilgoraj (Poland).

2) The address of the corporation is fixed at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Tadeusz CHMIEL, administrateur de sociétés, né à CHMIELEK (Pologne) le 21 novembre 1956, demeurant à 44, 23-412 CHMIELEK (Pologne),

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 février 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "BRW HOLDINGS S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par tous les gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Tadeusz CHMIEL, précité et représenté comme dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100.- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Wieslaw Piotr OLES, administrateur de sociétés, né à Rybnik (Pologne) le 29 octobre 1965, demeurant à Retoryka 18, 31-108 Krakow (Pologne).

- Monsieur Mariusz Blicharz, administrateur de sociétés, né à Bilgoraj (Pologne) le 27 mai 1974, demeurant à Nadstawna 9m. 5, 23-400 Bilgoraj (Pologne).

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9434. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010036245/235.

(100035308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2010.

**MMS S.à r.l., Multi Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Fidei S.à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 60.367.

L'an deux mille dix.

Le neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Bernadette CHUNG, comptable, née à Port Louis (Ile Maurice), le 1<sup>er</sup> novembre 1968, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Dr. Ernest Feltgen, ("le comparant"),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé prive, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée FIDEI S.à r.l., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg numéro B60367, constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 631 du 11 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 1922 du 7 septembre 2007 (ci-après "la société").

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique constate:

- qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 8 juillet 2009 Monsieur Donato CORTESI, demeurant à CH-6943 Vezia, 16, Via ai Ronchia (Suisse), a cédé ses trente-cinq (35) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune dans la prédite société FIDEI S.à r.l. à Monsieur Bruno BEERNAERTS, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37, rue Alphonse München;

- qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 1<sup>er</sup> décembre 2009 Monsieur Bruno BEERNAERTS, préqualifié, a cédé ses cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune dans la prédite société FIDEI S.à r.l. à Madame Bernadette CHUNG, préqualifiée;

- qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 1<sup>er</sup> décembre 2009 Monsieur Alain LAM, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, a cédé ses trois cent huit (308) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune dans la prédite société FIDEI S.à r.l. à Madame Bernadette CHUNG, préqualifiée.

Suite aux cessions de parts prementionnées Madame Bernadette CHUNG est devenue associée unique de la prédite société FIDEI S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en Multi Management Services S.à r.l., en abrégé MMS S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article trois des statuts comme suit:

" **Art. 3.** La Société est dénommée Multi Management Services S.à r.l., en abrégé MMS S.à r.l.."

*Troisième résolution*

La démission de Monsieur Alain LAM comme gérant de la société est acceptée.

Madame Bernadette CHUNG, comptable, née à Port Louis (Ile Maurice), le 1<sup>er</sup> novembre 1968, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue Dr. Ernest Feltgen, est nommée nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement et exclusivement engagée envers tous tiers par la signature individuelle de la gérante.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège de la société à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.



36945

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation: GRE/2010/603. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035822/64.

(100034543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Gerstlauer Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 27, rue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 132.832.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010035913/10.

(100034554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010035918/13.

(100034582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**Luxbizz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 138.682.

L'an deux mille dix, le cinq février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXBIZZ S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-3370 Leudelage, 8, ZI Grasbusch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 138682, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 5 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 10 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur André TRIOLET, chef-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de Leudelange à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, et modification afférente de la première phrase de l'article 2 des statuts.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'achat pour mise en location, leasing ou mise à disposition à long terme de manèges, carrousels ou autres installations techniques dans des foires, fêtes foraines, parc d'attraction et d'autres manifestations semblables.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et noms de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, brevets et noms, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, brevets et noms.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Suppression:

- des mots "et pour la première fois en 2009" du premier alinéa de l'article 13, et

- de la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 14 des statuts.

4. Acceptation des démissions des administrateurs et de l'administrateur-délégué, avec décharge.

5. Nomination d'un nouveau conseil d'administration et fixation de la durée des mandats des administrateurs.

6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Leudelange à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Première phrase).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots "et pour la première fois en 2009" du premier alinéa de l'article 13, et

- la 2<sup>ème</sup> phrase de l'article 14 des statuts.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et de l'administrateur-délégué actuels et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats.

*Cinquième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, lequel se composera dorénavant comme suit:

- Monsieur André TRIOLET, chef-comptable né à Vielsam (Belgique), le 19 février 1959, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge;
- Madame Sabine PLICHTA, sans profession, née à Montegnée Saint-Nicolas (Belgique), le 21 février 1962, demeurant B-5590 Ciney, 30, avenue de Namur;
- Madame Nathalie FREYLINGER, employée privée, née à Siegen (Allemagne), le 9 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOERES - TRIOLET - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2010. Relation: GRE/2010/568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035821/102.

(100034861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2010035925/14.

(100034658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.261.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 12 février 2010*

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Richmond Road (Luxembourg) Holding S.A.*

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2010035612/14.

(100034085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**ProLogis Poland XVI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.432.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035613/14.

(100033769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**Coiffure Raison, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 17, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.671.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Coiffure Raison Sarl*

Fiduciaire ADC Conseil

Signature

Référence de publication: 2010035635/12.

(100033977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

---

**GWM Renewable Energy I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 151.462.

---

L'an deux mille dix.

Le seize février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY I S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 février 2010, en voie de formalisation.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 4.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 100.000,- EUR à 4.100.000,- EUR, par la création et l'émission de 4.000 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 36.000.000,- EUR et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille (4.000) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de trente-six millions d'euros (36.000.000,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les quatre mille (4.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B149597.

La somme de quarante millions d'euros (40.000.000,- EUR), faisant pour le capital social le montant de quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de trente-six millions d'euros (36.000.000,- EUR), a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY I S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR), représenté par quatre mille cent (4.100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: PERRONE - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 février 2010. Relation: GRE/2010/661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035823/69.

(100034599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Filpac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FILPAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2010035661/12.

(100034175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2010.

**Mediapolis Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.776.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, (ci-après "la mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spéciale du conseil d'administration de la société anonyme "MEDIAPOLIS INVESTMENTS S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72776, constituée suivant un acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 68 du 20 janvier 2000,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 27 novembre 2009, un exemplaire du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TROIS MILLIONS SEPT CENT TRENTE-SIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (3.736.690,- EUR), divisé en TROIS CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF (373.669) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 3 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à DIX MILLIONS D'EUROS (10.000.000,- EUR), divisé en UN MILLION (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 27 novembre 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 3 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cinq cent quarante-deux mille cent euros (542.100,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois millions sept cent trente-six mille six cent quatre-vingt-dix euros (3.736.690,-EUR) à quatre millions deux cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-dix euros (4.278.790,- EUR), par la création et l'émission de cinquante-quatre mille deux cent dix (54.210) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté à la souscription des cinquante-quatre mille deux cent dix (54.210) actions nouvelles:

- la société anonyme de droit italien "GABBRIELLI & ASSOCIATI S.p.A.", avec siège social à I-20122 Milan, Viale L. Majno 17/A (Italie), pour vingt-huit mille (28.000) actions; et

- la société anonyme "BRAINSPARK PLC", avec siège social à EC1Y 4PF Londres, 12-16 Laystall Street, The Lightwell (Royaume-Uni), pour vingt-six mille deux cent dix (26.210) actions.

V.- Que les cinquante-quatre mille deux cent dix (54.210) actions nouvelles ont été souscrites par les souscriptrices prédites et libérées intégralement moyennant des apports en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent quarante-deux mille cent euros (542.100,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (4.278.790,- EUR), divisé en QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE HUIT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (427.879) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune."



36951

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SWETENHAM - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation: GRE/2009/5093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 9 mars 2010.

Référence de publication: 2010035819/65.

(100034831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Italmeubles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 65.618.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze février.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Vincenzo MUZIO, maître-menuisier en retraite, né à Mammola, Italie, le 4 septembre 1952 (Matricule 1952 0904 290), demeurant à L-4667 Differdange, 50, rue de la Sidérurgie.

Lequel comparant a déclaré ce qui suit:

qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée dénommée ITALMEUBLES S.à r.l. avec siège social à L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 juillet 1998;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 741 du en date du 14 octobre 1998;

que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000.-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000.-) chacune, lequel capital n'a pas été converti en euro;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

que l'associé unique a décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'il se déclare investi de tout l'actif de la société, dont il déclare être le bénéficiaire économique réel;

que de cet actif dépendent les éléments immobiliers dans un immeuble en copropriété sis à Differdange, 49, rue Michel Rodange, inscrit au cadastre comme suit:

COMMUNE DE DIFFERDANGE, SECTION B DE DIFFERDANGE:

Numéro cadastral 981/4849, lieu-dit "rue Michel Rodange, jardin, faisant 0,60 are,

Numéro cadastral 983/3667, même lieu-dit, place (occupée), bâtiment à habitation, faisant 1,05 ares,

a) en propriété privative et exclusive:

a1) le lot 003 AA 81, soit la cave au sous-sol, avec une surface utile de 5,41 m<sup>2</sup>, faisant 9,33/1.000es,

a2) le lot 004 AA 81, soit la cave au sous-sol, avec une surface utile de 5,41 m<sup>2</sup>, faisant 9,33/1.000es,

a3) le lot 005 BB 00, soit le jardin au rez-de-chaussée, avec une surface utile de 44,05 m<sup>2</sup>, faisant 1,00/1.000e,

a4) le lot 006 AB 00, soit le local de commerce, avec une surface utile de 73,57 m<sup>2</sup>, faisant 252,79/1.000es,

a5) le lot 007 AC 01, soit l'appartement du 1<sup>er</sup> étage, avec une surface habitable de 52,57 m<sup>2</sup>, faisant 181,35/1.000es,

a6) le lot 008 AC 01. soit le local d'habitation-terrasse du 1<sup>er</sup> étage, avec une surface utile de 11,62 m<sup>2</sup>, faisant 73,03/1.000es,

a7) le lot 012 AD 04, soit le grenier au 4<sup>e</sup> étage, avec une surface utile de 46,63 m<sup>2</sup>, faisant 83,72/1.000es, et,

b) en copropriété et indivision forcée:

SIX CENT DIX virgule CINQUANTE-CINQ millièmes (610,55/1.000es) des parties communes de l'immeuble y compris le sol ou le terrain,

Le prédit immeuble a été acquis par la société ITALMEUBLES S.à r.l. en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 1998, transcrit au 2<sup>e</sup> Bureau des Hypothèques à Luxembourg, le 15 novembre

1999, Volume 1203, Numéro 18, et il a été placé sous le régime du cadastre vertical, reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 août 2007, numéro 15440 de son répertoire;

qu'à sa connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'il s'engage expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé de l'associé unique ci-avant qualifié.

#### *Frais*

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de Monsieur Vincenzo MUZIO, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Muzio, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 février 2010. Relation: EAC / 2010 / 2008. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): Boïça.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 23 février 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010035849/60.

(100034736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

#### **R.E. Développement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.402.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "Nazionale Fiduciaria SpA", une société par actions simplifiée constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Brescia I-25124 Via Cefalonia (Italie),

ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale lui donnée, le 19 janvier 2010,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et mandant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "R.E. DEVELOPPEMENT S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140 402, a été constituée par acte notarié dressé le 09 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1970 du 12 août 2008, page 94533.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trois cent mille euros (300'000.- EUR) et se trouve représenté par trois mille (3'000) actions ordinaire d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "R.E. DEVELOPPEMENT S.A.", prédésignée.

V.- Que le mandat reconnaît expressément que la Société possède actuellement encore une participation dans la société suivante par le biais de UBI FIDUCIARIA SpA:

- IMMOBILIARE SOIANO S.R.L., Via Antonio Usodimare, 3 Cap 37138 Verona (VR), capital social 100.000 EUR, participation 85%.

VI.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois mille (3'000) actions ordinaires de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VII.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

X.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

XI.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2010. Relation: EAC/2010/2400. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010035820/57.

(100034542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**GWM Renewable Energy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.597.

L'an deux mille dix.

Le dix février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B149597, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2504 du 23 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 215 du 2 février 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 1.500.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.600.000,- EUR à 4.100.000,-EUR, par la création et l'émission de 1.500 actions nouvelles de 1.000,-EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 13.500.000,-EUR et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent mille euros (2.600.000,- EUR) à quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, émises avec une prime d'émission totale de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000,- EUR), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

Les mille cinq cents (1.500) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites, après renonciation des autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, par la société R HOLDINGS FUND, ayant son siège social à Walkers, Walker House, Mary Street, P.O. Box 265GT, Grand Cayman, Cayman Islands.

La somme de quinze millions d'euros (15.000.000,- EUR), faisant pour le capital social le montant de un million cinq cent mille euros (1.500.000,-EUR) et pour la prime d'émission le montant de treize millions cinq cent mille euros (13.500.000,- EUR), a été apportée en numéraire de sorte que la prédite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme GWM RENEWABLE ENERGY S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital souscrit est fixé à quatre millions cent mille euros (4.100.000,- EUR), représenté par quatre mille cent (4.100) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2010. Relation: GRE/2010/606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mars 2010.

Référence de publication: 2010035824/71.

(100034462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**MD Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 146.737.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

**ONT COMPARU**

1) HERO S.A., ayant son siège social à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges, propriétaire de 25 (vingt-cinq) parts sociales, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Juan Manuel Romera Bertran, demeurant à L-7680 Waldbillig, 22, rue André Hentges.

2) Monsieur Didier DEGAND, employé privé, né à Ath (Belgique), le 1<sup>er</sup> janvier 1962, demeurant à L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance, propriétaire de 75 (soixante-quinze) parts sociales.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée MD Engineering S.à r.l., avec siège social à Waldbillig, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 5 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1320 du 9 juillet 2009.

Les associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Waldbillig à L-1255 Luxembourg, 4, rue de Bragance.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article quatre des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet les prestations de management et de consultance dans le domaine de la construction (p.ex. budgétisation, planning financier, management de projets de construction, structures d'organisation, conseils d'investissements), le contrôle de qualité et de quantité et le conseil de gestion en matière de construction, la coordination, le pilotage, la surveillance et la direction générale de constructions, ainsi que l'exploitation d'un bureau ingénieur-conseil en construction, de techniques du bâtiment et l'établissement des certificats de performances énergétiques de bâtiments d'habitations font partie de son objet.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

En général, la société peut faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser ou à le développer.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat de Monsieur Didier DEGAND comme gérant de la Société et décide qu'il pourra engager la Société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

*Cession de parts*

Ensuite l'associée HERO S.A., dûment représentée par Monsieur Juan Manuel Romera Bertran, prénommé, déclare céder les 25 (vingt-cinq) parts qu'elle détient dans la Société à Monsieur Didier DEGAND, prénommé, qui accepte, au prix de EUR 3.125.- (TROIS MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS).

Le Cédant déclare avoir reçu la somme de EUR 3.125.- (TROIS MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS) dès avant la passation des présentes, ce dont quittance.

Le Cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à compter de ce jour.

Suite à cette cession de parts sociales les CENT (100) parts sociales représentatives du capital social sont détenues par Monsieur Didier DEGAND, prénommé et l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées."

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, cette cession de parts est acceptée au nom de la Société par son gérant Monsieur Didier DEGAND, prénommé.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. M. ROMERA BERTRAN, D. DEGAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8710. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Référence de publication: 2010035826/64.

(100034793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Unsworth & Associates S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010035914/12.

(100034551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis Czech Republic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035936/14.

(100034672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis Belgium XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035937/14.

(100034669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis Belgium XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035938/14.

(100034668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---



**ProLogis UK LXI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.239.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035931/14.

(100034650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis UK XLVII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 78.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gareth Alan Gregory

*Gérant*

Référence de publication: 2010035932/14.

(100034648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**ProLogis UK XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 70.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

*Gérant*

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

*Gérant*

Référence de publication: 2010035933/14.

(100034646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

---

**York Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 133.595.

DISSOLUTION

In the year Two Thousand and Ten, on the First day of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Régis Galiotto, lawyer, with professional address at Luxembourg,  
the "Proxy-Holder",

acting as a special proxy of Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a share capital of USD 20,000.-, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592,

the "Mandator",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing Proxy-Holder and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to act its declarations and observations as follows:

I.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), "York Partners S.à r.l.", having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.595, has been incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger on 8 November 2007.

II.- That the subscribed share capital of the company "York Partners S.à r.l." amounts currently to USD 20,000.- represented by 20,000 shares with a nominal par value of USD 1.- each, fully paid up.

III.- That the Mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the company "York Partners S.à r.l."

IV.- That the Mandator as the sole shareholder and liquidator declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company "York Partners S.à r.l."

V.- That the Mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company "York Partners S.à r.l." and that the liquidation of the company "York Partners S.à r.l." is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the Mandator declares that the liquidation is closed.

VII.- That the shareholder's register or any other securities' register of the dissolved company "York Partners S.à r.l." has been cancelled.

VIII.- That the financial statements of the company "York Partners S.à r.l." as at the date of dissolution are hereby approved.

IX.- That the Mandator grants full discharge ("quitus") to each and all of the directors ("gérants") of the dissolved company "York Partners S.à r.l." for all their mandates and duties during, and in connection with, the period running from 1<sup>st</sup> January 2010 to 1<sup>st</sup> February 2010.

X.- That the records and documents of the dissolved company "York Partners S.à r.l." will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company "York Partners S.à r.l."

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence la version anglaise du texte fera foi.**

L'an deux mille dix, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

le "Mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec un capital social de USD 20.000.-, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592,

le "Mandant",

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations et constatations ainsi qu'il suit:

I.- Que la société à responsabilité limitée "York Partners S.à r.l.", ayant son siège social à 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.595, a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 8 novembre 2007.

II.- Que le capital social de la société "York Partners S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à USD 20.000,-, représentés par 20.000 actions ayant une valeur nominale de USD 1,- chacune, intégralement libérées.

III.- Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "York Partners S.à r.l.".

IV.- Que le Mandant en tant qu'associé unique et liquidateur, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "York Partners S.à r.l.".

V.- Que le Mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute "York Partners S.à r.l.", et que la liquidation de la société "York Partners S.à r.l." est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que le Mandant déclare que la liquidation est clôturée.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute "York Partners S.à r.l.", ainsi qu'à l'annulation de tout autre registre existant.

VIII.- Que les états financiers de la société "York Partners S.à r.l." à la date de la dissolution sont ici approuvés.

IX.- Que le Mandant accorde la décharge pleine et entière à chacun et à tous les gérants de la société dissoute "York Partners S.à r.l." pour l'exécution de tous leurs mandats et charges pendant, et en relation avec, la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 1<sup>er</sup> février 2010.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute "York Partners S.à r.l." seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute "York Partners S.à r.l.".

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5293. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 FEV. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010035847/100.

(100034295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

### **Tecnocapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 128.185.

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "TECNOCAPITAL S.A.", (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 128185), constituée suivant acte notarié en date du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1436 du 12 juillet 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sarah BRAVETTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine DAY-ROYEMANS, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "TECNOCAPITAL S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société: la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83 Pafbruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43298).

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BRAVETTI, I. MARECHAL-GERLAXHE, C. DAY-ROYEMANS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 mars 2010. Relation: EAC/2010/2467. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010035832/57.

(100034567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.

**Star Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.296.

Constituée par-devant Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2005, acte publié au Mémorial C n° 818 du 23 août 2005.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STAR INVESTMENTS S.à r.l., en liquidation*

Mourant Luxembourg S.A.

*Le liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2010035976/16.

(100034380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2010.